

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  | <input type="checkbox"/>            | Continuous pagination.<br>Includes some text in French.   |

# THE BRITISH-AMERICAN REGISTER.

QUEBEC, SATURDAY, 5th MARCH, 1803.

CONTENTS—Address of the Legislative Council and of the Assembly of Upper Canada to General Hunter, 129. *Chambre d'Assemblée*, 130. *Tarif des Droits*, 136. *Miscellaneous Papers*, 140. *Poetry*, *Tables*, 144

## BRITISH AMERICAN PUBLIC PAPERS.

Address of the Legislative Council of Upper-Canada to His Excellency the Lieutenant Governor, in Answer to his Excellency's Speech at the opening of the Legislature; delivered on the 2d February, 1803.

To His Excellency PETER HUNTER, Esquire, Lieutenant Governor of the Province of Upper-Canada, and Lieutenant General, Commanding His Majesty's Forces in Upper Canada, &c. &c. &c.

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY,

WE His Majesty's most dutiful Subjects, the Members of the Legislative Council of Upper-Canada, in Provincial Parliament assembled, beg leave to offer our most respectful thanks for the great attention shewn by your Excellency to our private convenience, by calling us together at this least busy season of the year.

We are too sensible how very essential a state of tranquillity is to the prosperity of this Province, not to rejoice with your Excellency at the restoration of Peace, and to pray most ardently for its continuance; for, animated by this hope, we anxiously look forward to the happy day, when the abundant products of a most fertile soil and genial climate, with the consequent increase of commerce, shall enable Upper-Canada, through the favor of Providence, to provide, for the internal expence of its government by its own revenues.

Your Excellency has made us happy, by the information, that our trade with the United States, begins to open a prospect of an increase of that branch of the revenue depending upon it; and we shall not fail to use our best endeavors, to add such further regulations and provisions to the law, by which duties were imposed on merchandizes imported from thence, as may ensure to the Province every advantage it has a right to expect from them; nor shall our efforts be wanting most cordially to co-operate with the other branches of the Legislature, in adapting such amendments to all our other Provincial revenue laws, as may most efficiently guard against evasion and fraud, and effectually enforce a full and due obedience to them.

The measures which your Excellency has taken for notifying to the public the times and places when and where the Commissioners for ascertaining and securing titles to land, will attend for the final accomplishment of that important business, strongly evince how much your Excellency has the welfare of this Province at heart, and call for

our most grateful acknowledgements. And we are happy in the opinion your Excellency is pleased to express, that the giving energy to the King's government, and promoting the happiness of His people, will employ our utmost assiduity and exertion, and be the ultimate objects of all our deliberations.

By Order of the House,

[Signed] H. ALLCOCK, Speaker.

Legislative Council Chamber, }  
York, January 31st. 1803. }

To which His Excellency was pleased to make the following REPLY:—

Honorable Gentlemen of the  
Legislative Council,

ACCEPT my thanks for this dutiful and loyal address. Your assurances of concurrence in every necessary amendment of our laws, cannot but be highly pleasing to me; and I regard your declarations, that the giving energy to His Majesty's government, and the promotion of the happiness of His subjects, will principally engage your future deliberations, as so many proofs of your sincere attachment to His Majesty and his family; and of your anxious concern for the welfare of His people.

ADDRESS of the House of Assembly of Upper-Canada to His Excellency the Lieutenant Governor, in answer to His Excellency's speech at the opening of the Legislature; delivered on the 29th January, 1803.

To His Excellency PETER HUNTER, Esquire, Lieutenant Governor of the Province of Upper-Canada, and Lieutenant General Commanding His Majesty's Forces in Upper and Lower-Canada, &c. &c. &c.

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY,

WE His Majesty's most dutiful and loyal Subjects, the Commons of the Province of Upper-Canada, in Parliament assembled, return you our thanks for your Excellency's Speech, and for your consideration in calling us together at a season of the year, when our attendance upon our public duty will least interfere with our private concerns.

We sincerely rejoice with your Excellency, in the termination of hostilities between the other belligerent powers of Europe and our mother country; and we fervently hope, that the treaty of peace, of which your Excellency has had official information, may be a lasting one; by which means, we may continue to enjoy in tranquillity

the many advantages we possess under her protec-

We are happy to find, that there is a prospect of an increase of our revenue, arising on the merchandize imported from the United States into this Province, and knowing its importance, we assure your Excellency, that our most serious attention shall not be wanting to revise the law by which those duties are imposed, and that we shall endeavor to make such further regulations and provisions, as will ensure to the Province those duties, which, according to the true spirit and meaning of the said law, ought to be yielded.

We are truly sensible that the taxes, imposed by our Provincial laws to meet the public exigencies, are light and easy on His Majesty's subjects of this Province, and being well convinced that their resources are fully equal to discharge them, our mature and deliberate consideration shall be bestowed, in adopting such amendments as will prove an efficient remedy against every fraud or evasion which may exist, and as will enforce a just and equitable collection of the said taxes.

We shall bestow our most careful attention upon the Public Accounts, which your Excellency has been pleased to order to be laid before us, having due regard to the nature and importance of the subject.

We feel it our duty to thank your Excellency for your solicitude for the welfare and happiness of the King's subjects in this Province, and their posterity, evinced by your issuing a Proclamation, which has been so generally circulated, by which they have been notified of the times and places where the Commissioners for ascertaining titles to land, will attend for the accelerating the accomplishment of that business, which, by the labor and exertions of those engaged in it, will ultimately produce the most happy effects in securing to them indisputable titles to their landed property, an object truly inestimable.

The happiness and prosperity of His Majesty's subjects, must ever be our principal object in all our deliberations, and we assure your Excellency, our exertions shall always be used in enacting such particular laws, in addition to our present code, as the situation and circumstances of the Province render necessary, and as will give energy to the government under which we have the happiness to live, and enjoy so many blessings,

(Signed)

RICHARD BEASLEY, Speaker.

Commons House of Assembly, }  
 York, 28th January, 1803. }

To which His Excellency was pleased to return the following ANSWER:

Gentlemen of the House of Assembly,

I thank you for this dutiful and loyal address. Your congratulations of the termination of hostilities in Europe are also highly acceptable to me, and your concurrence with my wishes for the

amendment of our revenue laws, affords me great satisfaction.

I feel fully convinced of the sincerity of your assurances, that the giving energy to His Majesty's government, and the promotion of the happiness of His subjects in this Province, will form the principal objects of your future deliberations.

### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Lundi, 28e Fevrier, 1803. Un Bill qui continue un Acte, qui fait une provision temporaire pour le reglement du commerce entre cette Province et les Etats Unis, a été lu pour la premiere fois.

La Chambre s'est alors formée en Comité sur le Bill pour empêcher l'inhumation des morts dans les Eglises de cette Province, et dans les Cimetières en dedans des murs des villes de Quebec et Montreal.\*—Mr. Bell a fait rapport de quelques progrès faits, et a obtenu permission de sieger de nouveau Mercredi prochain.

Mardi, 1er Mars. Il a été ordonné de faire venir à la Barre de la Chambre demain, différentes personnes, pour être examinées par un Comité de toute la Chambre, sur l'objet du Bill pour empêcher l'inhumation des morts, &c.

Mr. James Cuthbert présenta un Bill pour lever les doutes concernant l'esclavage dans cette Province, et pour d'autres objets, qui a été lu pour la premiere fois.†

Il a été reçu un message du Conseil Législatif par l'Honorable Juge Williams, priant la Chambre de nommer un Comité pour rencontrer un Comité du Conseil et recevoir une proposition touchant la maniere de

\* Les débats sur ce Bill ont été très longs et très diffus : ils ont été principalement sur la procédure.

† Ce Bill déclare qu'il n'y a point d'esclaves en Canada : et il pourvoit seulement à des reglemens pour assurer aux voyageurs leurs esclaves ou à d'autres qui pourroient en amener en passant.

parter les messages du Conseil à l'Assemblée.

Le message a été pris en considération, il a été nommé un Comité pour rencontrer celui du Conseil Législatif, et des messagers ont été nommés pour informer le Conseil Législatif que la Chambre avoit acquiescé à sa demande.

Le Bill de Milice a été alors lu une seconde fois, et ordonné d'être commis à un Comité de toute la Chambre, Samedi prochain.\*

Mercredi, 2e. Mars, 1803.

#### CIMETIERES.

Après quelques discussions sur la manière d'examiner les témoins, où Mr. le Juge Panet, qui avoit introduit le Bill, prétendoit avoir le droit de faire toutes ses questions aux témoins le premier; et Mr. le Juge de Bonne prétendoit que ce droit lui appartenoit plutôt qu'à tout autre, parcequ'il avoit demandé l'enquête.

Mr. Young fit remarquer que la manière de procéder dans les Comités de toute la Chambre en Angleterre, étoit, que le membre qui vouloit faire entendre des témoins en faveur d'une résolution de la Chambre, devoit faire appeler les témoins et donner toutes ses questions par écrit séparément à la Chaire, qui doit les mettre aux témoins, s'il le juge convenable, jusqu'à ce que le membre ait fini.

Mr. le Curé de Québec fut appelé. Monseigneur de Canathe, Coadjuteur du Diocèse et Curé de Quebec, se présenta à la barre; la barre fut ordonnée d'être levée et une chaise présentée à la Grandeur au dedans la barre.

Il s'éleva encore quelques débats sur ce que Mr. le Juge Panet avoit présentée à la Chaire une suite de questions sur un même papier: il les retira.]

Question. Depuis combien de tems êtes-vous curé de Québec?

Réponse. Depuis 1792.

Q. Combien d'inhumations fait-on annuellement dans l'Eglise et les Cimetières, en distinguant le nombre des corps enterrés dans chaque cimetière, le nombre des cimetières, et leur étendue?

R. Annuellement 200 à 250: je ne puis pas distinguer le nombre des corps enterrés dans chaque cimetière; le nombre est trois: je ne connois pas leur étendue, ni le nombre qui est enterré dans chaque cimetière respectivement.

Q. Pouvez-vous dire à peu près l'étendue des cimetières, et combien on enterre de corps dans l'Eglise.

R. Je ne connois pas mieux l'étendue des cimetières, que toute autre personne de la ville. On enterre dans l'Eglise 3 ou 4 annuellement.

Q. L'Eglise Paroissiale a-t-elle servi de tout tems pour enterrer depuis sa fondation? Est-elle vouée? Trouve-t-on de la terre suffisante pour y enterrer?

R. Si elle a servi de tout tems? Oui. Vouée? Non. S'il y a partout profondeur suffisante pour y enterrer? Je n'en fais rien.

Q. L'Eglise n'est-elle pas remplie de corps? Et afin d'y enterrer de nouveau, ne faut-il pas déranger et enlever les cercueils et ossements des anciens corps?

R. Je réponds à la première partie;

\* Le bill de milice paroit fait sur l'ancien bill. il n'y a rien d'essentiellement qu'en ce qu'il donneoit pouvoir au Gouverneur d'assembler et faire exercer 1200 hommes en tems de paix pendant 23 jours entre le 10 Avril et le 10 Octobre. Ils doivent être payés pendant ce tems.

l'Eglise n'est pas remplie de corps. Je ne puis pas répondre à la deuxième partie de la question.

Q. Quelle précaution prend-on en y mettant des corps pour empêcher l'infection? Avez-vous donné quelque instruction à ce sujet.

R. Les précautions qu'on prend sont : on fait la fosse aussi profonde que le terrain le permet, et on met de la chaux dans chaque cercueil. C'est l'instruction que j'ai donnée au be'deau.

Q. Avez-vous jamais trouvé ou senti quelque mauvaise odeur dans les Eglises, dans les tems chauds ou humides? S'est-on plaint à vous de ces mauvaises odeurs? Pouvez-vous citer quelque fait à ce sujet.

R. Non; quoique je sois à l'Eglise plus souvent que personne, je ne puis citer aucun fait: j'ai entendu quelque murmure, mais à moi en personne, on n'a jamais rien dit. C'étoit de la part de ceux qui n'alloit jamais à l'Eglise.

Mr. le Juge Panet dit qu'il avoit une question à faire, " Si Monseigneur croyoit qu'on dut inhumer dans les Eglises?"

Mr. l'Orateur objecta. On devoit questionner aux faits; et non aux opinions.

Mr. le Juge Panet n'insista point. Il se proposoit de faire mettre une autre question, " Quelles sont les personnes qui ont droit d'être enterrées dans les Eglises."

Mr. l'Orateur objecta à la question. Il remarqua que ce droit s'acqueroit par la loi ou par contrat; et qu'on pouvoit avoir une évidence plus directe: Mr. le Juge n'insista pas.

Q. Le cimetière à l'entour de l'Eglise n'est-il pas plein? et peut-on y mettre de nouveaux corps? y trou-

ve-t-on beaucoup de terre pour atteindre le roc?

R. Le dernier Bedeau s'est plaint que la terre étoit rare dans le cimetière; cependant on peut y mettre de nouveaux corps, pendant 5 ou 6 ans. Trouve-t-on beaucoup de terre pour atteindre le roc? Je ne puis pas y répondre; le roc n'est pas d'égale distance partout.

Q. La même question pour le cimetière des Picotés.

R. Le cimetière des Picotés n'est pas plein. On y a apporté 4000 voyages de gravois. Depuis ce tems je n'ai pas oui-dire qu'il manquoit de terre. Je ne fais pas s'il y a loin pour atteindre le roc.

Q. S'il y a encore de la place dans le cimetière des Picotés pour y mettre de nouveaux corps; et pour combien de tems il peut servir de cimetière.

R. J'ai déjà répondu à la première partie de la question en disant qu'il n'est pas plein: on peut y mettre des nouveaux corps. Combien de tems il peut servir? Peut-être dix, peut-être vingt ans.

Q. Si vous vous êtes aperçu d'aucun inconvénient résultant de l'état actuel des cimetières de votre paroisse; et quels sont ces inconvénients?

R. Je ne me suis aperçu d'aucun.

Q. Depuis qu'on inhume des morts dans votre paroisse, vous a-t-on fait à vous quelque plainte, ou vous êtes-vous aperçu qu'il étoit résulté quelque inconvénient à la santé de vos paroissiens?

R. On ne m'a fait aucune plainte et je ne me suis aperçu d'aucun inconvénient.

Q. La fabrique de votre paroisse recevrait-elle quelque diminution ou préjudice en son revenu, si on empe-

choit ou restreignoit d'inhumér les morts dans l'Eglise ?

Mr. le Juge Panet s'opposa à cette question. Il pria le Greffier de lire l'objet de l'enquête ; de s'enquérir de la nécessité de mettre les cimetières hors de la ville, &c.

Mr. De Bonne étoit d'opinion qu'il lui devoit être permis d'en prouver l'inconvenient.

La question fut mise.

R. Elle recevroit une diminution de revenu, et une augmentation de dépenses.

Mr. le Juge De Bonne dit qu'il avoit à proposer pour question : Quelle impression feroit sur vos paroissiens [un cri de toutes les parties de la Chambre non ! non !] le changement du lieu de leur inhumation sans nécessité." [Non ! Non ! de toutes parts et un éclat de rire] Mr. De Bonne dit qu'il voyoit qu'ils craignoient d'agiter cette question et cette crainte prouvoit suffisamment.

Q. En quoi la fabrique perdrait-elle de son revenu et augmenteroit sa dépense ?

R. Les sépultures dans l'Eglise payent des droits plus considérables que les autres ; pour la sépulture hors de la ville il y auroit une augmentation de dépenses pour l'achat des terrains, des voitures, et pour faire des clôtures.

Q. Voulez-vous donner un retour du nombre des morts et sépultures des personnes sous vos soins pour un nombre d'années ou pour un an.

R. J'ai déjà répondu 200 à 250, mais si on en veut avoir un état de chaque année, on peut avoir recours aux registres qui sont au Greffe.

Q. Quels moyens à votre connoissance Messrs. le Curé et Marguilliers ont

ils d'agrandir le cimetière des Picotés.

R. Messrs. les Marguilliers se sont occupés de cet objet. Je ne fais pas quelles mesures ils ont prises. Ils sont ici à la Chambre: ils pourront répondre à ce sujet, si on les interroge.

Q. Depuis quand Messrs. les Marguilliers ont-ils été occupés à cela.

R. Ces jours ici.

Q. S'il étoit défendu d'enterrer dans la ville, dans quel lieu et de-là un autre cimetière pourroit-il être prêt à s'ouvrir ?

R. En quelque lieu que ce soit, hors de la cité, dans cinq ans.

Q. N'y a-t-il pas d'endroit pour un cimetière entre les bornes de la cité et l'enceinte de la ville ?

R. J'en ai cherché ; je n'en ai pas trouvé.

Mr. le Président a informé Monseigneur de Canathe qu'il pouvoit se retirer : et il s'est retiré.

Mr. *Macquire* premier vicaire de Mr. le Curé de Quebec, fut appelé à la barre. Nous donnerons son témoignage seulement en abrégé ; il est à peu près le même que celui de Monseigneur de Canathe.

Il a été vicaire depuis le 1er. Oct. 1799. On enterre 3 ou 4 par an dans l'Eglise ; les inhumations, par oui-dire, montent entre 2 et 3 cents. On enterre les Ecclésiastiques dans les cimetières et dans l'Eglise. On met de la chaux dans leurs cercueils, quand ils sont enterrés dans l'Eglise. Il n'a jamais senti de mauvaises odeurs dans

L'Eglise : on ne s'est jamais plaint à lui à ce sujet. Il ne connoit pas l'étendue des cimétieres. On peut faire de nouvelles fosses dans l'Eglise, pour y enterrer convenablement ; il n'a pas examiné toutes les fosses. Il ne fait pas le nombre de corps inhumés dans l'Eglise et les cimétieres ; ni il ne fait pas le nombre des corps dans les charniers actuellement. A tous les enterrements qu'il a faits, il a toujours trouvé les fosses d'une profondeur convenable : ce n'est que des enfans, qui ont été inhumés dans le cimétiere de la Ste. Famille depuis 3 ans. Depuis 5 ou 6 années il a été inhumé dans l'Eglise 5 ou 6 Ecclesiastiques, Evêques compris : dans le cimétiere 2 ou 3. Il n'avoit jamais entendu dire que le cimétiere fut nuisance publique, excepté dans cette Chambre.

On a enterre alternativement, huit mois au nord de huit mois au sud de l'Eglise ; pour faire servir les deux cimétieres.

Mr. le Juge De Bonne alors proposa que le President laisse la chaire, &c." Après quelque débats il fut négative. Pour 10. Contre 13.

Mr. Desplantes fut appelé à la barre :

Question. Depuis que vous desservez la Paroisse s'est on plaint à vous, ou vous êtes vous aperçu qu'il a résulté des inconveniens judiciaires ou nuisibles à la santé de vos Paroissiens provenant de l'enterrement dans les Eglises et cimétiers.

R. Je n'en ai aucune connoissance.

[Il s'est retiré.]

Mr. Vezina, Vicair de M, le Curé de Quebec, appelé à la barre.

Q. Meme question que la precedente. R. Non, je n'en ai pas de connoissance ; il n'y a pas long-tems que

j'y suis. Il a répondu aux autres questions qui lui ont été faites a peu près comme suit : Il a été vicair du curé depuis deux ans. Il ne fait pas le nombre de corps qui ont été inhumés au sud de l'Eglise depuis le printemps dernier. Peut-etre 30, peut-etre moins. Il ne fait pas s'il y en a eu plus de trente inhumés. Il ne s'est pas aperçu qu'on ne pouvoit pas y faire des fosses pour y enterrer convenablement. Les personnes enterrees au sud de l'Eglise sont seulement des enfans :

Outre les enterrements qu'il a faits lui meme, il a connoissance qu'on a enterre une fois au nord de l'Eglise. Il comprend dans le nombre de trente, les corps qui sont dans le charnier actuellement.

Mr. Vezina s'est retiré.

Mr. Oncil, Bedeau appelé à la Barre.

Q. Etes vous Bedeau ; et depuis quand ?

R. Je suis Bedeau de la Paroisse ; et je suis Bedeau depuis le 1er. Juillet, 1802.

Q. Combien d'inhumations avez vous faites depuis cette époque dans l'Eglise Paroissiale ?

R. Je n'étois pas préparé ; je ne puis pas dire la quantité.

Q. Pouvez vous dire le nombre à peu près ?

R. Depuis le 1er. Juillet, 3 dans l'Eglise.

Q. En y faisant des fosses, avez vous rencontré des corps ; et qu'avez vous fait des restes de ces corps et des cercueils.

R. Je n'ai pas rencontré de corps, j'ai rencontré des os ; qui étoient des os de pieds de bœuf.

Q. Quelle profondeur donnez vous à ces fosses ; et quelles précautions avez

vous prises en mettant les corps dans les fosses.

R. Il y a des fosses de quatre pieds, d'autres de trois pieds. La précaution : je leve le couvert du cercueil, et j'y mets de la chaux en grande quantité ; principalement depuis le ventre jusqu'à la tête ; après que le cercueil est plein de chaux, je mets le couvert et je met deux paniers de chaux par dessus ; ensuite je mets la terre bien foulée ; et tant qu'il est possible.

Q. Vous êtes vous aperçu qu'il y avoit bien des endroits dans l'Eglise où il n'est pas possible d'y enterrer, soit à cause du roc, ou de la quantité de corps qu'il y a déjà

R. Je ne me suis pas aperçu de de cela : les trois fausses que j'ai faites, n'y avoit rien pour les empêcher.

Q. Avez-vous jamais éprouvé ou senti de mauvaises odeurs dans l'Eglise.

R. Jamais ; quand il n'y alloit personne.

Q. Quelle est l'étendue des cimetières à l'entour de l'Eglise ; aussi l'étendue du cimetière des picottés ; à peu près.

R. C'est un terrain spacieux : je ne puis pas dire la quantité ; ni des autres cimetières.

Q. Avez vous creusé, ou fait creuser des charniers, dans le cimetière des picottés, ou dans celui au sud de l'Eglise.

R. Au commencement de Décembre, j'ai fait creuser le charnier du cimetière des picottés : celui du cimetière de la Ste. Famille, au sud, de l'Eglise, dans le mois de Novembre.

Q. Quelle profondeur et largeur à le charnier du cimetière des picottés.

R. Quatorze pieds d'un côté et 12 de l'autre ; de creux, 7 pieds.

Celui du cimetière de la Ste. Famille a 8 ou 9 pieds sur un côté 6 ou 7 pieds sur l'autre aux environs, et cinq pieds de profondeur.

Q. Ceux qui ont creusé ces charniers, ont ils dérangé beaucoup de corps ; ou trouvé des ossements ; et qu'en est-il devenu.

R. En creusant au cimetière des picottés nous avons trouvé deux cercueils très anciens : nous les avons levés et mis les os dans un charnier, ou on met les os, quand nous en rencontrons. Dans l'autre j'ai trouvé quatre ou cinq cercueils ; je ne puis pas dire la quantité au juste ; dont les os étoient très secs : et ces os nous les avons jetés dans un endroit qui est fait exprès, pour mettre les os quand nous en trouvons.

Q. Ces corps qui ont été mis dans ces charniers, depuis l'automne doit-ils être enlevés et mis dans des fosses séparées, ou qu'en devient-il ?

R. La dessus je suivrai les ordres de mon Bourgeois.

Q. Avez vous connoissance quel est l'usage ordinaire à ce sujet.

R. Non. J'ai été Perruquier ; je n'avois jamais été dans les cimetières avant.

Q. En faisant les fosses, avez vous rencontré souvent des ossements humains ?

R. Cela se rencontre ! j'ai cependant fait deux fosses à part Dimanche et Lundi, où je n'en ai pas rencontré dans le cimetière des picottés.

Q. De quelle profondeur sont ces fosses.

R. Dans l'Été je les ai faites de quatre pieds et demi. Les deux dernières n'ont que trois pieds et demi.

Q. Pouvez-vous dire à peu près



l'étendue du cimetière des picotés ; s'il a trois arpents 2 arpents, 1 arpent ou un demi arpent.

R. Je ne fais pas ce que c'est qu'un arpent. J'ai déjà dit que c'étoit un terrain spacieux.

Q. Quel nombre de personnes, estimez vous avoir enterre' dans ce cimetière.

R. Je ne fais pas.

Q. Avez vous enterre' autant de grandes personnes que d'enfants, quel est la différence du nombre entre les uns et les autres.

R. J'ai enterre' plus d'enfants que de grandes personnes.

Q. Où ces enfants ont ils été inhumés,

R. Tous dans le cimetière de la Ste. Famille.

Q. Combien y a-t-il actuellement d'enfants dans le charnier du cimetière de la Ste. Famille ; à peu près ?

R. Environ 25.

Q. Combien avez-vous enterre' d'enfants avant que le charnier ait été fait.

R. Je ne suis pas capable d'y répondre.

Q. N'avez-vous pas trouvé qu'il y a trop peu de terre autour de l'Eglise pour faire des fosses convenables ?

R. Oui, mais je n'y ai pas enterre'.

R. Est-ce le même vicairé qui a toujours enterre' les enfants ; ou tantôt l'un ou tantôt l'autre ?

R. Tantôt l'un, tantôt l'autre.

Mr. Onéil s'est retiré.

Le Président a ensuite laissé la Chaire ; et il a été ordonné que les témoins qui n'avoient pas encore été

entendus se trouveroient à la Chambre Vendredi à 6 heures.

Vendredi, 14. La Chambre a été occupée de l'appel nominal ; les portes fermées. On dit que deux membres ont été mis sous la garde du Sergent d'armes. La séance a fini à minuit. Le nombre des membres présents étoient 40.

On s'attend que la Chambre fera encore occupée au sujet de l'appel cet après midi, [Samedi.]

Tarif des droits ordonnés d'être Levés en Canada par l'Edit du Roi du mois de Février 1748.

MARCHANDISES D'ENTRÉE

	A	Liures.
Acier non ouvré le C.		1 5
Aiguilles à tricoter le M.		1 3
Aiguilles à Coudre le M.		1
Aleane la grosse		1 3
Alun le C.		9
Amendes en coques le C.		1 4
Amidon le C.		9
Anchois, le pot ou flacon		1 1
Ardoises le M.		2 4
Arçon le C.		6
B.		
Bagues à cachets la grosse		1
Baleines apesée, le C.		10
Bouracan l'au.		1 3
Bas de soie à homme la paire		9
Bas id. à femme		4 6
Bas de soie et coton à homme		6
id. à Cadets et à femme		3
Bas de Caïor à homme		6
id. à cadets et à femme		4 6
Bas de Segovie à homme		4 6
id. à cadets et à femme		3
Bas de laine d'Estame à homme la dne.		15
id. à cadets et à femme la douz.		12
Bas drapés communs la dne.		1 1
idem à cadets et à femme idem		35
Bas de St. Mexant à homme idem		12
idem à cadets et à femme		9
Bas de Coton commun la dne.		9
Battefeux, la grosse		6
Bazane rannée, la douz.		4
Bazin, l'au.		1 6
Blanc de Serus, c.		12
Blanc d'Espagne le C.		6
Bonnets de laine Segovie à homme dou. la d.		12
Bonnets idem à cadets la douz.		9
Bonnets de St. Mexant la d.		6
Bonnets id. à cadets		4 6
Borax le C.		10
Bottes neuves la dne.		1 10
Bougran, l'au.		4

Bourgs de Nismé; la piece	12
Bouteille de verre, le Cent	16 8
Boutons d'or et argent fin la douz.	3
Bouton de cuivre d'or et Similor la d.	3
Bouton d'or et argent faux la dnc.	1
Boutons de foye, puit de chevre et erin la d.	6
Bray le C.	6
Briques le m. en nombre	15
C	
Cadiz d'Agneau, l'au.	1 3
Casse la livre	1 4
Calémande, de toute espece l'au.	1
Camelot de Flandre, l'au.	3
Camelot commun d'Arras et autres sembla- bles Estoffes l'au.	1
Cannevas à tapillerie le c.	1 10
Capres le Flacon	1
Cardes neuves le cent	3
Carreaux de moulange de France le C.	9
Carreaux de brique à paver le millier Carisé l'au.	1 5
Cartes à jouer, la grosse	10
Céinture, Cordons et frange d'or et argent fin, le marc	12 4
Céintures, Céinturons, Cordons et franges de foye mêlée d'or et d'argent la liv.	1 4
Céintures et Cordons de Filoufe Capilon la liv	6
Céintures, Céinturons, Cordons et franges de foye la liv.	12
Céinturons du buste, galons d'or et argent la piece	15
Céinturons de buste unis la piece	3
Chamois la douz.	12
Chandelle de suif le c. par liv.	18
Chapeaux de Castor	9
Chapeaux demy Castor	4 6
Chapeaux de Vignone	3
Chapeaux de laine	1 6
Chapeaux de Castor à points d'Espagne contre le droit du Chapeau	9
Chapeaux à bord ordi: d'or et argent fin contre le droit du Chapeau	4 6
Charbon de terre la barrique	2 6
Chaussons de laine Segoyic la dnc.	4 6
Chocolat, la liv.	11 6
Cire d'Espagne, la liv.	1
Cire blanche, la liv.	1 3
Cire jauné la liv.	9
Cloux et Clouteries de toutes sortes Quin.	12
Confitures de toutes fortes la liv.	9
Coton filé le quintal	4 10
Coton rayé de 5/4 et à fleur l'au.	1 6
Coton petit l'au.	3
Couperose le quintal	8
Couteaux de table la dnc.	4 6
Couteaux bouclerons, la dnc.	3
Couteaux Siamois de toute espece 1 gr.	6
Couteaux manche de bois de toute es. la gr.	5
Coutil de Bretagne. la piece	15
Couverture de laine d'Espagne fabrique de Montpellier, la piece	15
Couverture de toulouse la piece	7 6
Couverture de ville de Bordeaux	2 6
Couverture de Rouen de 12 pts	13 6
Couvertes id. de 8 points	9
Couvertes id. de 4 points	6
Couvertes de Rouen de 3 points	4 6

Couvertes id. de 2 1/2 pt.	4
Couvertes id. de 2.	3
Couvertes id. de 1 ou à berceau	1 6
Couvertes à la Capucine	1 6
Cresson d'Alençon, l'au.	1
Crin le quintal	1 10
Crilleux le quint	5
Cuire doré le quintal	5
Cuire tanné de toutes espèces la pie.	6
Cuire ouvré de toutes sortes la liv.	1
Cuivre entrait ou filé la liv.	1 2
Cuivre en rosette et en plaque non ouvré	9

D

Dentelles d'or et d'argent fin le marc	1 10
Dentelles de fil d'Angleterre ou de Fland- res l'aune payera à proportion de sa valeur à l'estimation.	
Dentelles du fil du Havre, de Liege de Lo- zain ou franche comté fine l'au.	3
Dentelles mignonnettes fines l'au.	1 6
Dentelles id. communes l'au.	9
Dentelles communes larges	6
Dentelles idem étroites	3
Dentelles de soie l'au.	1 6
Detort la liv	6
Dourgne l'au.	1
Draps et toiles d'or et argent fins l'au.	1 16
Drages la liv.	1
Damas et satin à fleurs et autres draps mê- lés d'or et d'argent, l'aune	18
Draps de foye, damas et satin brochés et à sicurs l'aune	9
Damas unis de Lion l'au.	7 6
Damas de Tourne l'au.	6
Damas sur gaiet l'au.	3
Damas de Caux l'au.	1
Draps fins de Varoberse l'au	12
Draps fins d'Elbeuf Sedan et autres manu- factures l'au.	9
Draps de Carcaffonne et de Languedoc	6
Draps Ecarlatins l'au.	4 6
Draps petits pour doublures d'Auna, Beau- vais Valois, Abbeville, Amiens, Blan- gi, Mante, Lepay, Poitou, Festiné, Frison, Droguet et laine frise et autres petits draps l'au.	1 6
Droguet de foy l'au.	4 9
Droguet de fil et laine l'au	2
Droguerie de toutes espèces la liv.	1 6

E

Epiceries de toutes espece Girofle Muscade et Canelle la liv.	6
Etain ouvré la liv.	8
Etamines de Cognac la piece	1 10
Etamines de Reims et ras de Chalons la p.	12
Etamine d'Auvergne, la piece	8
Etamine du mane l'au.	1 3

F

Fauteuils et Chaises de Treillie de Canne la piece	6
Fer en batterie de cuisine, comme, Pots Chaudiere, Marmites, Poêle à frire, Poêle à chauffer, plaque de poêle, Cuillere, rechaux, Lampes et autres ou- vrages de fer ouvré le quint.	12
Fer ouvré en haches, soques, faux faulles et autres taillanderies le q.	10

Fer en verges le q.	15	Noix de Galle, la liv.	8
Fer en barre et en plaque le q.	12	Noix commune le M. en nombre	16
Fer blanc en barril de 450 feuilles grand modèle le barril	6		
Item ou petit modèle	3	O	
Fer en feuille de tôle le q.	10	Ocre de toutes couleurs le q.	3
Figues le q.	1	Olive le flacon	16
Fil d'or ou argent fin trait ou fil le marc	14	Or beau le m. de feuilles	120
Fil d'or ou argent faux, trait ou filé	3		
Fil de Laiton le q.	3	P	
Fil de fer d'Archal le q.	10	Papier blanc de Limoges, Auvergne et autres &c. papier d'or et marbré la Rame	6
Fil d'Épinay, de Flandre et fil de lin de toutes sortes le liv.	3	Panne de foye l'au.	46
Fil de chanvre de Rennes et de Poitou	9	Panne de laine, l'au.	16
Fil à Retz d'Hollande la liv.	1	Peluche de foye, l'au.	9
Fil à Retz à saumou la liv.	6	Peluche de laine frisée l'au.	16
Fil à voile la liv.	6	Peluche de fil et Coton, l'au.	3
Fil Cazel le q.	15	Pendule à poids la piece.	312
Fouet la liv.	1	Pendules à ressorts en boîte avec leurs pieds ornés de marquetoires ou bronze doré la piece	9
Fromage de toutes espèces le q.	13	Pierrière fine et orfèverie et ouvrage d'or et argent, en bijouterie à l'estimation	
Fruit à l'eau-de-vie le flacon	13	Pierre à fusil le millier	1
Fusil de Chasse, la piece	10	Plomb en grain le quintal	15
Fusil de Tulle, la piece	15	Plomb en table, le quintal	1
Fusil de Traite, la piece	9	Poivre blanc la liv.	3
Futaines de toutes espèces l'au.	1	Plomb en saumon le q.	12
		Poivre noir la liv.	16
		Porcelaine fine ou moyenne, grande ou petite le quintal	10
G		Porcelaine contre-faite d'Hollande et France de France de toutes sortes le q.	410
Gants et mitaines à homme et à femme de toutes sortes la dne.	46	Pots, cruches et plats de terre et toutes sortes de poterie de terre la dne	2
Galon d'or et argent fin le marc	10	Pots de terre garnis d'Étain la dne	46
Galon d'or et argent faux le marc	6	Poudre à Canon le q.	3
Glaces de miroir à l'estimation	6	Poudre à poudrer le q.	11
Gazes à fleurs et unies, l'au.	2	Pruneaux de toutes sortes le q.	12
Goldron, le baril.	12	Prunes de Brigoles la liv.	4
Gros de tours brochés l'au.	9		
Gros de tours unis l'au.	46	Q	
		Quincaillerie de fer et acier, comme Chaudières, Échauffeis, ferrures et ferrailles, Etrilles, compas, outils d'ouvriers et autres semblables le quint.	15
H			
Habillements neufs, faits à l'estimation		R	
Harnois de Cuir pour Chevaux, le q.	3	Raisins secs le quint.	10
Huile d'Olive la liv.	8	Ras de Sicile l'au.	46
Huile de Noix, la liv.	6	Ras de St. Cyr l'au.	3
Huile de lin la liv.	4	Ras de Castor l'au.	2
Huiles d'Amendes douces, Essence et Po made la phiole au pot	9	Ras de Maroc l'au.	1
		Ratine d'Hollande Écarlate, l'au.	15
I		Ratine d'Hollande, couleurs commu. l.	12
Jambons de Mayence ou de Bayonne la l.	2	Rubans noirs couleur fine la p.	10
Indigo ou alun la liv.	8	Rubans façonnés et mêlés or et argent	10
		Rubans noirs, couleurs communes	14
L		Rubans façonnés sans or ni argent la p.	14
Laine filée, commune la liv.	6	Rubans et passemens de foye commune	9
Liège le q.	9		
Linge de Table, ouvré ou non ouvré l'au.	1	S	
		Satins de Genne, l'au.	9
M		Satins brochés à fleur l'au.	6
Masamet l'au.	3	Satins unis l'au.	3
Merceries mêlées dans lesquelles sont comprises les marchandises et denrées expliquées sous le titre de merceries au tarif de 1664	3	Satins sur fil l'au.	16
Meule à aiguifer la p.	6	Savons de toutes sortes le quintal	10
Molton d'Angleterre, l'au.	6	Serges de toutes espèces l'au.	1
Molton de Montauban, l'au.	6	Siamoise l'au.	16
Molton de Bourfe, l'au.	1		
Moires de foye, l'au.	6		
Montichoux l'au.	6		
Montres d'or la piece	9		
Montres d'argent la piece	3		
Mousselines doubles, l'au.	6		
Mousselines simples l'au.	3		
Mousseline brodée, l'au.	6		
		N	
Noix à noircir, le baril	4		

Soye à coudre la liv.	9
Soufflet de Chambre la dnc.	1 10
Soufflet de maréchal la p.	1 4
Souffliers de damas brodés à femme	4 6
Souffliers de draps de Castor brodés et de damas uni à femme la p.	3
Souffliers de draps de Castor unis à f.	2
Souffliers de cuir noir à homme la dnc.	1 4
Souffliers de cuir noir à fem. la dnc.	1 8
Souffliers à Enfant de toutes sortes. la d.	6
Sucre raffiné en pain le quint.	1 16
Sucre en Cassonade de toutes sor. le q.	12

T

Tabac de toutes sortes la l.	1 6
Tableaux de prix avec leurs cadres en riches d'or, argent et cuivre doré à l'Estimation.	
Tableaux communs avec leurs Cadres en bois la piece	3
Taffetas d'Angleterre rayés et à fleur l'au	4 6
Taffetas d'Angleterre uni l'au.	3
Taffetas de Florence l'au.	2 6
Taffetas d'Avignon l'au.	1 6
Tapis de Turquie et Tapis de laine de toutes espèces la piece	12
Tapisserie de Flandre et Bruxelles à l'estimation	
Tapisserie de filletin d'Auvergne l'au	1 8
Tapisserie de Rouen, l'au.	12
Tapisserie de Bergame l'au.	1 6
Tapisserie de cuir doilé et autres semblables le quintal.	1 10
Turtannes moitié fil et laine l'au.	8
Toiles de coton rayé l'au.	8
Toiles d'Hollande, Bapiste, Cambray gande et autres toiles de Flandre l'au.	2
Toiles de Paris et de Morlaix $\frac{1}{3}$ l'au.	1 6
Toiles de Cretonne d'au et aud. l'au.	2
Toiles de Cretonne en $\frac{2}{3}$ l'au.	1 3
Toiles de Rouen d'au et aud. l'au.	2 6
Toiles de Rouen en $\frac{2}{3}$ l'au.	2
Toiles de Troyes de toutes sortes l'au.	2
Toiles herbées l'au.	1
Toiles de Beaufort, l'au.	9
Toiles de Brin l'au.	8
Toiles de comman, l'au.	6
Toiles de Rouen demy en prix l'au.	1 6
Toiles de melis, la piece	1 4
Toiles de Quinim, l'au.	4 8
Toiles de traite de Morlais	8
Toiles de traite de Lion, l'au.	6
Toiles à voiles, l'au.	6
Toiles de soye pour Bluteau, le bluteau assorti	2
Toiles à Tami et de Criu la douz.	2
Toiles d'Allemagne ou à matelot l'au.	4
Toiles d'emballages, en piece l'au.	3
Toiles cirées en piece l'au.	6
Tripes de lame façon de Velour cizelé l'au	2
Tié la liv.	3

V

Vaisselle d'argent, le marc	1 10
-----------------------------	------

Vaisselle de Fayance du Royaume la d.	3
Vans à Vanner, la piece	1 6
Velour de toutes couleurs en piece l'au.	12
Vermillon la liv.	3
Verre à boire la douzaine	2
Vestes de draps de soye brochées ou brochées en or et argent la piece	3 12
Vestes de velour cizelé la piece	2 8
Vinsigre la barrique	1 10
Vitres, le Cent	9

SORTIES.

Capilaire la barrique	12
Carreaux à paver le millier	3
Chaux la barrique	1 8
Cuire de bœuf tanné la piece	4 6
Cuire de bœuf ou vache en poil la p.	3
Dents de vache marine le q.	6
Duvet la liv.	3
Huile de poisson la barrique	2
Martres du Nord la piece	2
Martres du Sud	1
Mitrailles ou vieux cuivre et airain le q.	1 6
Morue verte la poignée	1 6
Morue seche le quint.	10 6
Peaux de veaux en poil la douz	9
Peaux de moutons en laine, la dze	6
Peaux d'Agneaux en laine la dnc.	3
Peaux de veaux tannées la dnc.	12
Peaux de ceif ou chevreaux vertes la p.	4 6
Peaux de cerf ou chevreaux repas. le q.	3
Peaux d'Ours, la piece	3
Peaux d'Ourslons la piece	1 6
Peaux de loup-marin la piece	1
Peaux de loup de bois la piece	1 6
Peaux de loup-Cervier la p.	9
Peaux de Renards noirs argentés la p.	1
Peaux de Renards noirs	3
Peaux de Renards argentés la piece	3
Peaux de Renards croisés et rouges la p.	3
Peaux de Renards blancs et du sud la p.	1 6
Peaux de Pecan, la p.	3
Peaux de Loutres, la p.	3
Peaux de Chats cerviers la p.	4 6
Peaux de Chats Sauvages la p	1
Peaux de Fichoux et marmotte la p.	8
Peaux de Carcajou la p.	3
Peaux de Vison et fouine la p.	6
Plumes de Gibier le quint.	3
Saumon salé, la bar.	1 16
Suifs de toutes sortes le q.	15

Les marchandises obmises au présent Estat payeront à raison de 3 par cent de leur valeur suivant l'estimation qui en sera faite de gré à gré par le commis du domaine et les négocians inutérressés et en cas de contestations se seront régler sur le champ par l'intendant, si mieux n'aument les redevables justifier par leurs factures du juste prix des dites marchandises.

Le Taiff en date du 25 Fevrier 1748.

Extrait de l'Edit du Roi du mois de Fevrier 1748.

Art. Ier. Scia levé un droit de 3 par cent

sur toutes les marchandises qui entrèrent en Canada soit de France et des autres Colonies Françaises à l'exception de Vin, Eaux-de-vie Guildives, vins de liqueurs, et liqueurs composées d'eau-de-vie qui ne seront point sujets au dits droits et continueront de payer les droits d'entrée qui ont été perçus jusqu'à présent, avec l'augmentation ordonnée par l'arrêté du 23 Janvier 1747.

2. Sera levé aussi en Canada un droit de 3 par cent sur toutes les marchandises du cru de la dite Colonie qui en sortiront pour être transportés en France ou autres Colonies Françaises, à l'exception des peaux d'Originaux qui continueront de payer &c.

3. Les bleds, farines, biscuits, poix, et fèves, bled d'inde, avoine, légumes bœuf et lard salés, beurre et autres semblables denrées du fret de Canada qui en sortiront pour être transportés en France et autres Colonies ne seront point sujets aux droits de sortie.

4. Les denrées et marchandises qui sortiront de Québec pour l'équipement des pêches et traite dans le fleuve St. Laurent, seront exemptes du droit de sortie et les effets provenant des dernières pêches et traites qui seront apportés à Québec seront exemptés du droit d'entrée.

5. Les cordages de toutes espèces et le sel qui seront introduits dans la Colonie seront exemptés du droit d'entrée, comme aussi, les cheyaux; les bâtimens de mer construits à neuf en Canada, les bardeaux, les bois de Chênes pour les vaisseaux, les matières, le méraïn, les planches et bordages de chaîne, le chanvre et le harang salés seront aussi exemptés du droit de sortie.

6. Les droits seront payés comptant au Bureau du domaine par toutes sortes de personnes, à l'exception des Religieux mendians seulement, suivant le tarif arrêté, à commencer du jour de la publication des présentes.

7. Voulons que tous Capitaines et maîtres de navires ou barques qui aborderont à Québec soient tenus de faire au Bureau du domaine dans les 24 heures de leur arrivée, une déclaration exacte et fidele des marchandises de leur chargement, et y auroit pris les acquits et frais de charge nécessaires.

8. Défenses à tous négociants et autres de faire charger dans les Vaisseaux, n'y d'en faire décharger aucunes marchandises qu'après avoir pris congé au bureau et y avoir fait leurs déclarations particulières.

9. Toutes les déclarations tant des Capitaines et maîtres que des négociants et autres seront faites dans la forme prescrite par le titre L. de l'ordonnance des formes du mois de Fevrier 1687 dont l'exécution a été ordonnée en Canada par arrêt du 9 Juin 1722 et sous les peines y contenues.

10. Les dernières déclarations seront vérifiées par les Commis du bureau et les contrevenans poursuivis aux termes du même titre de la dernière ordonnance et à cet effet les derniers Commis pourront faire toutes visites et vérifications des marchandises et perquisitions nécessaires dans les vaisseaux et barques partout où besoin sera.

11. Défenses, sous les mêmes peines aux Capitaines et Maîtres des vaisseaux négociants et autres de débarquer aucunes marchandises ailleurs que sur les quais de la place, et du cul de sac de la basse ville.

12. Les marchandises ne pourront être chargées ni déchargées des vaisseaux sans un congé par écrit des Commis du domaine et en leur présence, soit que la charge ou décharge soit faite à terre ou de bord à bord.

13. Voulons au surplus que nos lettres du mois d'Avril 1717. portant règlement pour le Commerce des Isles et Colonies Françaises, et rendues communes pour le Canada, par arrêt du 11 Décembre suivant; ensemble tous les réglemens faits contre le Commerce Etranger et contre le Commerce et usage des marchandises de Contrebande ou prohibées, soient exécutés en Canada sous les peines y contenues. Si donnons en mandement, &c.

*L'Arrêt du Conseil d'Etat du 6 Mars 1748*

Qui surfit tant que la guerre durera à l'exécution du dit Edit, et ordonne que l'imposition n'aura lieu que lorsque la paix aura été connue en Canada.

Le tout enregistré au Conseil Supérieur le 5 Aoust 1748,

*L'Ordonnance de Monsieur l'Intendant du 4 Juin 1749.*

Laquelle, en conséquence de la lettre du ministre du 23 Novembre dernier, qui marque que la paix a été signée, Ordonne que le dit Edit sera exécuté selon sa forme et teneur, lu et publié, &c.

Le tout lu et publié par Courtin, Huissier, à son de tambour, le 5 du dit mois de Juin, de relevée.

#### MISCELLANEOUS PAPERS.

*Advantages of Ancestry: written in 1759.*—Ancestry, however now slighted by some, and industriously decried by others, has been in all preceding times esteemed & revered. But in this refined and innovating age, when it is the mode to profess a licentiousness of sentiment, even in the most sacred and important concerns; it is

not so much to be wondered at, that there are not wanting a set of men, who, from a levelling disposition, speak evil of dignities and distinctions, and have in particular aimed at extirpating the difference heretofore paid to birth.—Genealogies, or, as they more sneeringly phrase it, Pedigree, they have earnestly endeavoured to abolish, by ridicule; a few leading men of this cast have not failed to make a number of proselytes, not so much from their arguments, as from the humour of the present century, in exploding every thing, from which our predecessors derived any innate satisfaction or enjoyment, as superstitious, antiquated, or absurd, and from a fond but far from generally true conceit, industriously propagated by their aforementioned preceptors, that every generation grows wiser and wiser. But the discountenancing ancestry is sure so far from a proof of our being wiser than formerly, that many must be of the opinion it is a direct proof of the contrary. For is there any one benefit it will be productive of? will it either tend to reform the vices of the present, or any future generation? will it augment the few virtues extant among us? will it extirpate voluptuousness and effeminacy, or restore the hospitality and martial bravery, for which we were anciently so renowned? No; it is certainly highly consistent with the policy of every government, and state, to inculcate and countenance family honour. 'Tis essential to the preserving that scale of gradation, requisite in every well ordered political body; for if all distinction and degree be dissolved, government can never long exist; and it is somewhat to be doubted, when once a levelling spirit prevails, if the unequal distribution of fortune alone will be

sufficient to keep the multitude in subordination. Nothing will more promote a spirit of emulation, than the countenancing family reputes: it was in a considerable degree this, that heightened the valour of the ancient English.—They well knew that the estimation of merit was not confined to the short period of their own lives, but that their good or evil actions would transmit some degree of honour or infamy to their descendants.—'Twas then family vied with family, which should produce the greatest number of heroes and other worthies.—This was their incentive to magnanimity, hospitality, and many other virtues they possessed. This thirst after family renown, it was together with a reflection on the example of their ancestors, that animated them in the bitterest conflicts, and occasioned them to meet death rather with transport than reluctance. The histories of many noble families, both extant and extinct among us, will sufficiently verify this assertion, such as Piercy, Howard, Vere, Neville, &c. &c.—And there is no truth more obvious, than that if men will not act greatly for the enhancing of their family honour, to which they have so close an affinity, they seldom will for the good of their country; for the more diffused their connections become, in general, the less interested will they think themselves, and consequently the less tenacious will they be of the public welfare.—Thus, when it shall no longer be accounted of any consideration be born of ancestors, who have eminently distinguished themselves by any worthy acts of public utility; but the man of yesterday, by the possession of opulence, however oppressively or fraudulently acquired, shall be held in equal reverence and repute; emulation will inevi-

tably subside, and the desire of fame, which has been the source of so many meritorious achievements, will in a manner be extinguished; for every one will then live uninfluenced by the conduct of his progenitors, and equally unawed by any odium infamous actions might deservedly leave upon record.

But if the Almighty (as we are told in the Decalogue) visits the sins of the fathers upon the children, unto the third and fourth generation, and on the contrary, shews mercy and favour to the issue of the virtuous; why are not the descendants of the one, and of the other, to be duly distinguished among men? Birth, on the one hand, is not to be too highly and immoderately esteemed; we should consider that the most illustrious families, could they be traced to their origin, were at first obscure, and not distinguished from the common race of mortals: and that, however mortifying it may be, many of the greatest families that ever existed, after gradually rising from obscurity, to the greatest eminence, wealth and power, and after having been conspicuous a few centuries, have again as progressively dwindled into extinction. Many such there were, the names of which alone only now remain which all persons conversant in the history and antiquities of Europe must allow. And how many thousand families, of a second class have there been, who after furnishing for 5, 6, 7, or 800 years, a long succession of knights and gentlemen, have after such various periods of time (and often a much less) dropt into oblivion, either by a total cessation of descendants, by the alienation of their estates, (through prodigality, profusion, and excess) or by some other human contingen-

cy?—Empires and kingdoms have hitherto had an origin, meridian, and period to their glory and continuance; and shall families, which are only so many limbs of states and governments, expect to have a more protracted duration? No: there seems to be nothing human designed for us to pride ourselves too highly upon; those therefore only delude themselves, who, instead of an humble and due deportment, assume haughtiness and arrogance.

As to the influence of blood or the qualities inherent from descent, though they are not to be insisted upon as infallible, yet they are not to be treated as wholly chimerical by any candid or rational person. The advocates of this say, it is so very apparent, even in animals, that they wonder any one will dispute it: and many are the arguments made use of, which are admitted or disputed, as they tally with the principles or prejudices of the persons contending; but that which seems at once to surmount every objection that can be made, is, that we seldom fail to see the infirmities and maladies of human nature entailed on posterity. Madness, chronic diseases, violent and inordinate passions, and the various evils of intemperance, are usually transmitted from the parent to his offspring; why then may we not from hence presume to infer, that many valuable and amiable endowments are as often derived from birth? An inherent generosity and benevolence have been the distinguishing characteristics of some families, and various other virtues of others. Children often more resemble their parents by a parity of manners and conduct, than in the external similitude of their persons. This has been observed in orphans and posthumous issue, where neither paternal example nor precept could

have been the immediate cause of it. Certain, it is, that as there are no general rules without exceptions, so there are many men, who, without the advantages of birth, are possessed of the most valuable qualifications; and, on the contrary, that there are many of a distinguished rank of the most profligate and odious dispositions; but these last are of an unthinking inconsiderate kind, who by being immersed in a continual succession of sensual gratifications, never suffer themselves to reflect at all, or trouble themselves about those which have gone before, or shall come after them.

But where persons have been observed to be filled with a just and due veneration of the virtues of their predecessors, I believe they have seldom been known very glaringly to deviate therefrom, but to imitate, if not improve upon them, has been a plan they have continually kept in view; nay, I am persuaded, that, next to religion, nothing has so strongly actuated thinking men, nor indeed produced so many good and brave men, as their being inspired with a desire of keeping up to the examples of their forefathers.

Such a spirit, therefore, (however visionary its basis) it is nationally requisite, should be cherished, particularly amongst a military people. Our neighbours the French and Germans, seem more thoroughly convinced of this; we find this ancestor enthusiasm breathing thro' all their noblesse. And many are of the opinion, it would be more consonant to the epithet our modern lucrubratissts assume, of being publicly beneficial, if they were properly to inculcate and enforce it, instead of advancing any thing derogatory thereto.

Si il est ici bas pour l'homme un

espoir consolateur, c'est celui que donne la certitude morale de l'immortalité de l'ame. Les preuves métaphysiques de cette immortalité sont de nature à être senties de celui qui se consulte de bonne foi, et n'ont jamais eu pour contradicteurs que des insensés, des méchants ou des ingrats. Ce sentiment de notre excellence fait naître en nous l'amour d'un bonheur que nous cherchons incessamment sans le trouver jamais, et que la religion ne nous promet qu'en Dieu seulement. Celui donc qui s'appuyant uniquement sur cette promesse, ne regarde la vie présente que comme un passage pénible, mais méritoire pour arriver à cette félicité, en supporte les peines avec patience et envisage avec fermeté l'instant qui doit les terminer. Ce calme heureux de l'ame accompagne assez ordinairement l'homme simple, qu'une fausse philosophie n'a point égaré et qui n'eut pendant la vie, d'autres lumières que celles de la foi.

Je me rappelle à ce sujet qu'étant un jour allé voir un bucheron de ma connoissance, qui étoit malade depuis quelque tems, je le trouvai séant sur son lit, dans un état de foiblesse extrême, mais jouissant de toute sa raison. L'état où je le voyois ne m'annonçant point une mort prochaine: Hé bien, mon pauvre Louïs, lui dis-je, je vous trouve mieux que je ne pensois, et j'espère de vous voir bientôt rétabli. Rétabli! dit-il, j'espère moi que je ne me rétablirai point et que Dieu va me faire la grâce de m'attirer à lui. J'ai bien assez travaillé depuis que je suis au monde pour me reposer enfin. Qu'ai-je à faire désormais sur la terre? J'ai élevé tous mes enfans et gagné pendant cinquante ans leur nourriture et la mienne à la sueur de mon front. N'ai-je pas marié ma dernière fille, et tous mes garçons ne sont ils pas d'âge à gagner leur vie? Je ne leur laisse, il est vrai, que ma cabane et cette hache que voici, qui fut mon seul gagne-pain;



mais ils sont jeunes et vigoureux, ils feront comme leur pere; ils travailleront pour vivre. Non, non, je ne desire point de me retablir, j'ai rempli ma tâche et je sens que je touche au moment où je vas jouir du fruit de mes longs travaux. En disant ces mots, une convulsion lui ota la parole, et il expira quelques moments après.

La foi vive de cet heureux vieillard me toucha au fond de l'ame, mes yeux se mouillèrent de larmes et je me retirai plein d'admiration, en me promettant bien de tâcher de vivre de maniere a meriter de jouir a la mort d'une semblable securité.

F.

ERRATUM.

Dans le dernier No. page 120, depuis "Mr. Tasche-reau," dans la deuxième colonne, ligne 17, omettez jusqu'à "et il proposa," ligne vingt quatre; et lisez...

Mr. Taschebeau demanda et obtint la lecture d'un Acte temporaire passé l'année dernier, qui continue l'Acte qui accorde de plus amples salaires aux Maîtres de Postes. Il dit qu'il y avoit des inconveniens de survenus de ce que les Maîtres de Postes n'avoient pas l'encouragement né-cessaire.

MARCHE'S.

A QUEREBC.

Farine p. q.	15s à 18s	Lard par lb.	4d à 5d
Sun - do -	5s	Suif do	6 1/2 à 9d
Pois par minot	5s à 8s	Beurre en Tin.	6 1/2 à 7 1/2
Patates - do -	1s 8d	Dinde p. coup.	3s 6d à 5s
Avoine - do -	2s à 2s 6d	Oies p. do	2s 6d à 4s
Bœuf par lb.	3d	Poulets p. do	1s 3d à 2s
Do en quartiers	2s	Anguilles	5d à 9d
Veau par lb.	6d à 7d	Morue	5d à 2s 6d
Do en quartiers	2s 6d	Foin par cent	35s à 50s
Mouton par lb.	5d	Paille par do	12s 6d à 20s
Do entier à	5s 10s	Bois p. corde	12s 6d à 15s
Sain Doux do	9d à 1s 3d		
Pain Blanc 3 lb. 2 onces		Bis 3 lb. 12 onces	6d.

AUX TROIS RIVIERES.

Farine p. q.	15s	Oies p. do.	5s
Blé p. min.	5s	Poulets p. do.	1s à 1 1/2
Patates p. do.	1s	Foin p. cent	30s
Avoine p. do.	2s 1/2 à 2s 6d	Bois p. corde	7/6
Bœuf p. lb.	3d	Planches p. cent	6s
Do en quartier	2s 4d à 2s 6d	Maître p. do.	9s
Mouton en entier	4s 6d à 5s	Sucre du pays	9d à 10d
Sain Doux p. lb.	9d à 1s	Langue de Bœuf	7d
Suif p. do.	10d	Bois p. q.	4s 2d
Beurre en Tin.	9d à 10d	Bied d'Inde p m	5s
Dinde p. coup.	3s 6d à 5s	Onions	12d

POETRY.

TO YOUTH.

By BEN ALRABIA, an Arabian Poet, in his old age; translated by Professor CARLYSLE.

YES, Youth, thou'rt fled, and I am left,  
Like yonder desolating bow'r,  
By winter's ruthless hand bereft  
Of every leaf, and every flow'r.

With heaving heart, and streaming eyes,  
I woo'd thee to prolong thy stay,  
But vain were all my tears and sighs,  
Thou only fled'st more fast away.

Yet tho' thou fled'st away so fast,  
I can recal thee, if I will;  
For I can talk of what is past,  
And, while I talk, enjoy thee still,

ENIGME.

LECTEUR je ne suis pas facile à concevoir ;  
On ne découvre en moi ni mode ni substance,  
Et néanmoins tout cède à mon pouvoir.  
Par moi même, bien plus, je n'ai nulle existence.

Le plus fameux Logicien,  
S'il lui falloit assigner mon essence,  
N'y comprendroit peut-être rien.  
Tu peux me diviser en petites parties,  
Qui toutes ensemble afforées,  
Ne sauroit jamais faire un corps:  
On devoit m'estimer plus que tous les trésors.

Je n'ai ni grandeur ni figure,  
Et cependant on me mesure.  
J'ai vu naître tous les yeux,  
Mais quoique je sois déjà vieux,  
Je ne suis pas plus lent que dans mon premier âge:  
Lecteur, saisis-moi bien, pour peu que tu sois Sage.

Le met de l'Enigme du Numéro précédent est (Toujours broché.)

METEOROLOGICAL TABLE, FEB. 1808.

Days.	Mo. Age	Weather.	Wds	Barometer.		Thermo.	
				Inches.		Degrees.	
				M.	A.	M.	A.
27		snow		29.4	29.3	21	37
28	1	sne.		29.5	29.5	21	26
1	2	in-w		29.1	28.8	23	35
2	3	clear	NW	29.2	29.3	4	9
3	4	cloudy		29.4	29.4	12	39
4	5	cloudy		29.4	29.2	31	22
5		En-		29.5			